

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès  
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 mars 2019

ADOPTION DE LA  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT AVEC  
L'OBSERVATOIRE  
STATISTIQUE  
TRANSFRONTALIER

N° CS2019-10

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 43  
Nombre de délégués  
Présents : 27  
Pouvoirs : 1

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Jean NEURY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel RAPHOZ – M. Jean DENAIS – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Vincent SCATTOLIN – Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD

- **Délégués excusés :**

**M. Bernard BOCCARD – M. Guillaume MATHELIER –  
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –  
M. Vincent SCATTOLIN – Mme Astrid BAUD-ROCHE –  
M. Dominique BONAZZI – M. Joseph DEAGE – M. Pierre  
FILLON – M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Michel  
MERMIN – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET -  
M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-  
François CICLET – M. Louis FAVRE**

## ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

L'Observatoire statistique transfrontalier (OST) de l'espace franco-valdo-genevois a été créé en 2001 par mandat du Comité régional franco-valdo-genevois (CRFG). L'OST repose sur une collaboration des instituts statistiques français (INSEE Auvergne Rhône-Alpes) et genevois (Office cantonal de la statistique de Genève, OCSTAT). Il a pour objectifs de réaliser un suivi et une analyse prospective des évolutions, notamment démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier aux deux échelles suivantes : l'espace franco-valdo-genevois (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et cantons de Genève et de Vaud) et l'agglomération transfrontalière (canton de Genève, district de Nyon et zone d'emploi du Genevois français).

Les travaux de l'INSEE dans le cadre de l'OST comprennent la publication annuelle d'une synthèse annuelle retraçant les évolutions démographiques et économiques de l'espace franco-valdo-genevois, la publication d'analyses propres à certaines problématiques de l'espace transfrontalier, la diffusion de séries statistiques documentées sur le site de l'OST ([www.strategie-francosuisse.net](http://www.strategie-francosuisse.net)) et la réponse à des besoins particuliers exprimés par les partenaires. L'OST constitue ainsi une source indispensable de données et d'analyses transfrontalières. Il implique un partenariat fort des autorités publiques françaises et suisses, partenaires du Grand Genève et du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Le programme de travail est validé par un comité de pilotage transfrontalier.

Une convention cadre pluriannuelle est établie entre les partenaires français et suisses de l'OST (République et canton de Genève, République française, Conseil régional Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute-Savoie). Chaque année, une convention spécifique fixe les modalités de cofinancement entre les partenaires français afin de prendre en charge les travaux précisés dans le programme de travail annuel annexé à chaque convention.

Il s'agit ici de d'adopter une nouvelle convention cadre dont le projet est annexé à la présente délibération. Ce projet de convention porte sur la période 2019-2024 et définit les missions et modalités d'organisation de l'OST sur 5 ans. Le financement des travaux de l'OST fera l'objet de conventions financières annuelles, définissant le budget annuel et les participations des différents membres. Le montant annuel de la participation financière du Pôle métropolitain est estimé en moyenne à près de 25 000 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat 2019-2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant.

10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture  
d'Annecy le **02 AVR. 2019**  
Publié ou notifié le

**02 AVR. 2019**

Le Président,  
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20190321-CS2019\_10-DE